

Quand le peuple paraît se lasser de tant d'injustices, on l'excite savamment (comme on le voit faire, hélas ! de nos jours) par "le pétitionnement, le pamphlet, la conférence, l'affiche, l'école."

Même la police organise, de temps à autre, des démonstrations spontanées. "Dans chacune des villes que Maximin traversait, des députés, comme obéissant à un mot d'ordre, se présentaient à lui. Ils lui demandaient de proscrire de nouveau le culte chrétien, ou au moins d'interdire à ses adeptes d'habiter plus longtemps dans la province ou dans la cité. Maximin acquiesçait à la demande. On gravait sur le marbre ou le bronze, pour l'exposer au Forum, soit la pétition, soit l'arrêté d'interdiction de séjour, le même probablement pour toutes les villes. Les choses se passèrent ainsi à Nicomédie, à Tyr, et dans un grand nombre de cités."

"A la fin de l'an 311, des affiches d'une autre nature furent apposées par ordre de l'empereur dans toutes les villes : c'était le procès-verbal de fausses dépositions reçues par le commandant militaire de Damas, contre les mœurs des chrétiens. Des calomnies, depuis longtemps oubliées, prirent ainsi une vie nouvelle et recommencèrent à solliciter la crédulité populaire."

Et sous Julien, quelle ne fut pas l'habileté haineuse de la législation et de ses interprètes ! Cependant, en diverses rencontres, les allégations se retournent, quoique les motifs de persécuter restent les mêmes. L'esprit populaire a marché, le nombre des chrétiens a grandi : on tient donc parfois quelque compte de l'opinion publique ; et c'est ainsi que, tandis qu'hier le nom de chrétien suffisait, sans plus, à mettre quelqu'un hors la loi, maintenant, à la persécution pour motif religieux, on cherche à donner le plus possible, l'apparence d'une poursuite de droit commun. On fait, sans doute, encore nombre d'édits spéciaux, mais, aux gens retors, de quelle nécessité absolue cela peut-il être ? Quand on a le désir d'opprimer légalement, ne trouve-t-on pas toujours tout ce dont on a besoin (en sachant s'y prendre) dans "les lois existantes" ? On agissait ainsi sous Julien.

Ces quelques traits de légalité sont pris au hasard dans le nouveau livre de Mr. Allard : ne trouvez-vous pas qu'ils ont je ne sais quelle apparence moderne ?